



TRI À LA SOURCE DES DÉCHETS

Guide de tri

POURQUOI TRIER ?

Limiter à la source la quantité, le volume et la toxicité des déchets

Recycler et valoriser au maximum les déchets produits en préservant ainsi les ressources naturelles

Répondre aux exigences réglementaires

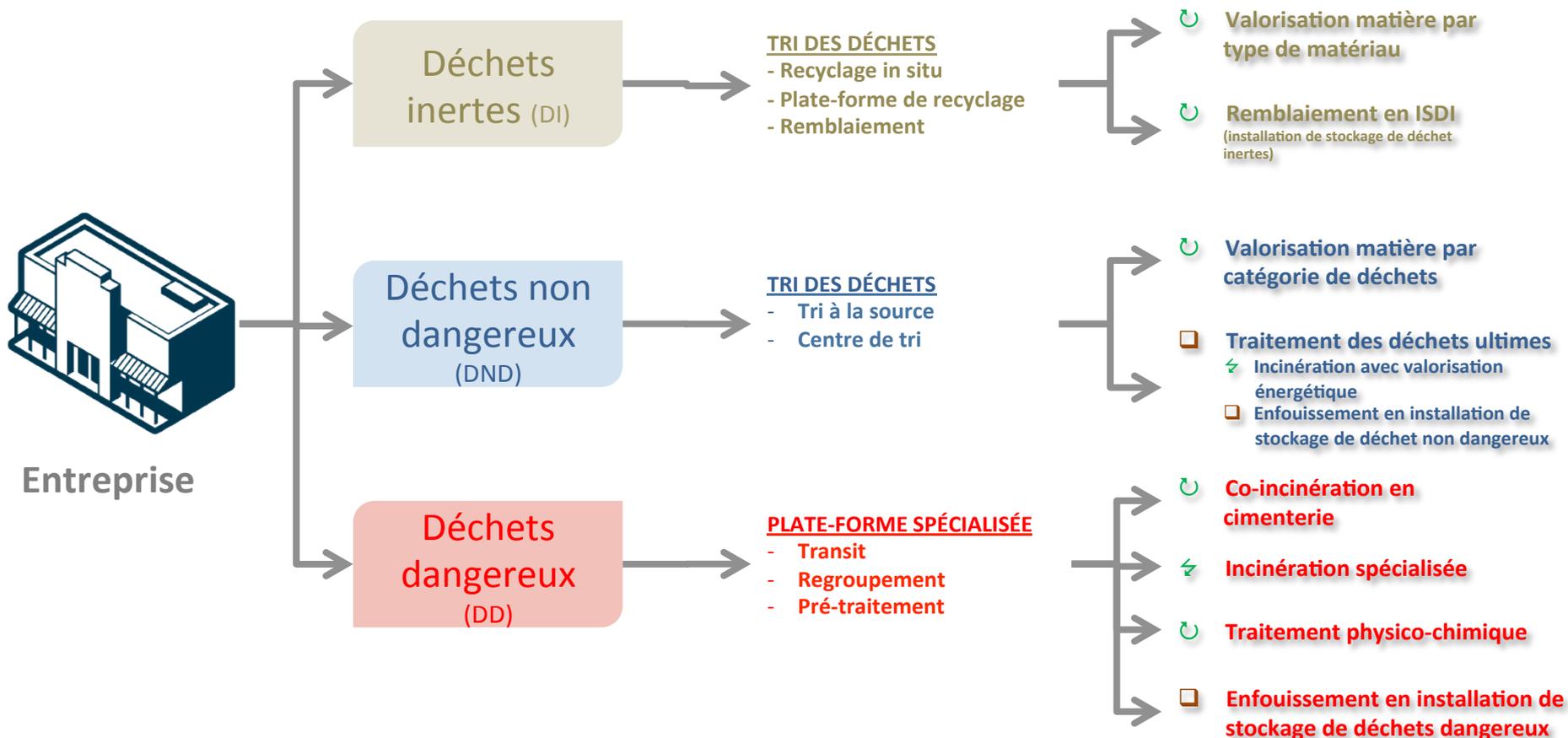
Démarche éco-responsable :

- **Image de l'entreprise, réputation**
- **Projet collectif**

Améliorer la performance et l'organisation :

- **Rangement, propreté, sécurité du lieu de travail**
- **Définition des tâches**
- **Maîtrise de l'évolution des coûts => fiscalité des déchets**

LES FILIÈRES DE TRAITEMENTS DES DÉCHETS DES ENTREPRISES



LES CIRCUITS DU RECYCLAGE

CARTON



TRI À LA SOURCE



COLLECTE



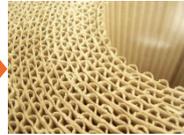
TRI & MISE EN BALLE



PAPETERIE



CONSOMMATION



PAPIERS DE BUREAU



TRI À LA SOURCE



COLLECTE



TRI & MISE EN BALLE



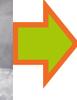
USINE PAPETERIE



CONSOMMATION



FILMS PLASTIQUE



TRI À LA SOURCE



COLLECTE



TRI & MISE EN BALLE



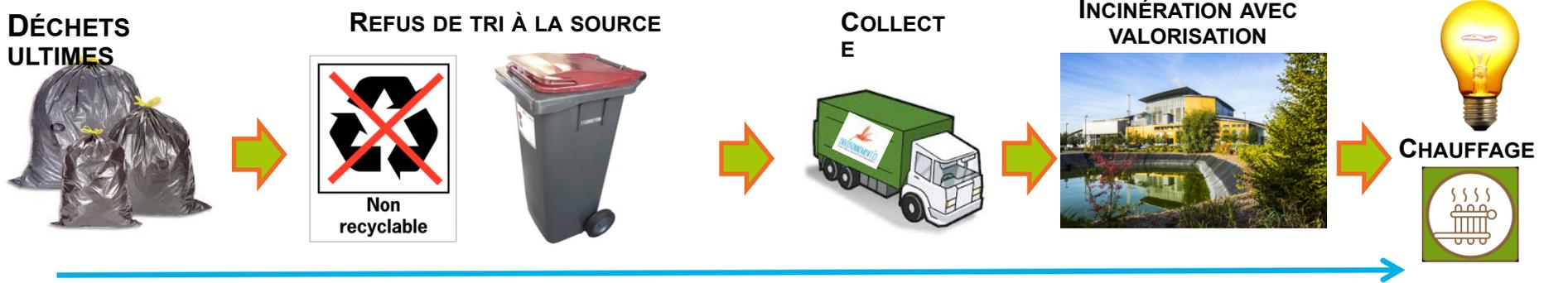
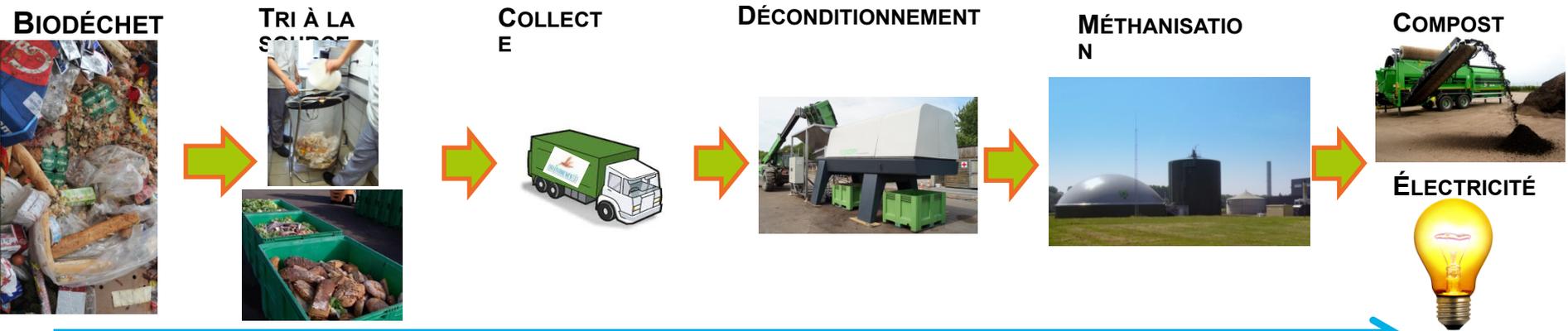
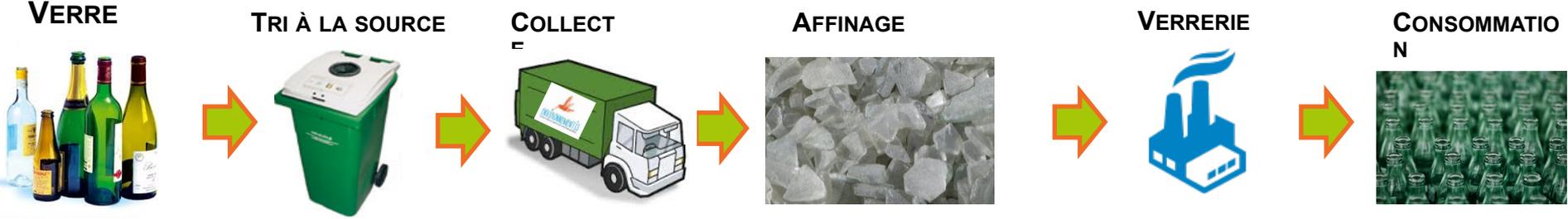
RÉGÉNÉRATION



CONSOMMATION



PARCOURS DES DÉCHETS



LES CIRCUITS DU RECYCLAGE

DÉCHETS DANGEREUX



TRI À LA SOURCE



COLLECTE



REGROUPEMENT & TRI



INCINÉRATION AVEC VALORISATION ÉNERGÉTIQUE



ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES



TRI À LA SOURCE



COLLECTE



DÉMANTÈLEMENT



NOUVELLES MATIÈRES



MOBIERS PROFESSIONNELS



COLLECTE



REGROUPEMENT, DÉMANTÈLEMENT, RECYCLAGE



NOUVELLES MATIÈRES



LES BIODÉCHETS EN DISTRIBUTION ALIMENTAIRE

Doivent être triés et valorisés les produits alimentaires invendus, périmés ou abîmés.

Rayons concernés :

- Traiteur « à la coupe » (y compris les restes de préparation des plats préparés)
- Boulangerie, viennoiserie (y compris les restes de préparation)
- Fruits et légumes, en vrac et conditionnés, de la 1^{ère} à la 5^{ème} gamme
- Libre-service frais : pâtisserie, crèmerie, produits laitiers, traiteur
- Boucherie-charcuterie (à la coupe ou en libre-service)
- Poissonnerie (à la coupe ou en libre-service)
- Saurisserie
- Surgelés (produits en vrac et plats préparés)
- Libre-service épicerie : conserves et autres produits alimentaires (farine, pâtes, riz ...)



Une étude réalisée en 2011 (par le PERIFEM) a permis de déterminer un ratio de production de biodéchets pour la distribution alimentaire en GMS : 20 kg / m²/an, tous rayons confondus.

Le don aux associations ou autres repreneurs reste possible

LES SPA3 (SOUS-PRODUITS ANIMAUX DE CAT. 3)

- Les SPA de catégorie 3 peuvent provenir d'une très large diversité de produits :
 - Les coquilles d'œuf et les œufs retirés de la vente
 - Les produits de boulangerie, viennoiserie et pâtisserie contenant du beurre, du lait ou des œufs
 - Tous les produits laitiers (yaourts, fromages, crèmes desserts ...)
 - Les salaisons et les produits de saurisserie
 - Toutes les préparations culinaires, en frais, en boîte de conserve, en surgelés, à base d'œufs, de beurre, de lait (pâtes à tarte ...), de viande, de poissons et de salaisons
 - Les viandes
 - Les poissons et les produits de la mer
 - Les graisses animales
 - Le miel
 - Les aliments pour animaux incorporant de la viande, du poisson, des œufs, du lait.

PROCESS DE VALORISATION



Guide de tri à la source des déchets

Ce conteneur est réservé aux

BIODECHETS CONDITIONNÉS

Admis 😊

- ↻ **Produits alimentaires invendus, périmés ou abîmés conditionnés en emballages souples ou rigides : carton, métal, plastique ou verre** (rayons libre-service, fruits & légumes, boulangerie, pâtisserie, poissonnerie, traiteur, crèmerie, fromagerie...)
- ↻ **Produits à dates limites de consommation (DLC) ou d'utilisation optimale (DLUO) dépassées**
- ↻ **SPA3** : sous-produits animaux crus ou cuits
- ↻ **Lots non conformes**

Non admis 😞

- ⊗ **Les sous-produits animaux des catégories 1 (cadavres) et 2 (lisiers, fumiers...) => risques pour la santé publique**
- ⊗ **Déchets d'abattoirs**
- ⊗ **Déchets de bacs à graisse, graisses de rôtisseries**
- ⊗ **Litière animale**

Ce conteneur est réservé aux

BIODECHETS NON CONDITIONNÉS

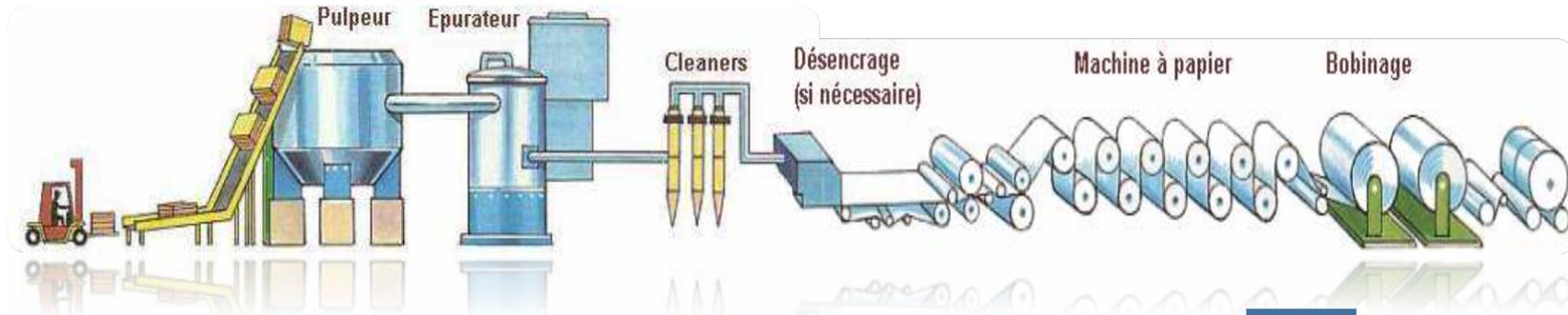
Admis 😊

- ↻ Produits alimentaires EN VRAC invendus, périmés ou abîmés NON EMBALLÉS
- ↻ Restes de préparation de plats traiteur
- ↻ Pains, viennoiseries
- ↻ Fruits et légumes
- ↻ SPA3 : sous-produits animaux crus ou cuits
- ↻ Chutes de boucherie, charcuterie, poissonnerie à la coupe
- ↻ Fleurs coupées, huiles alimentaires usagées, œufs

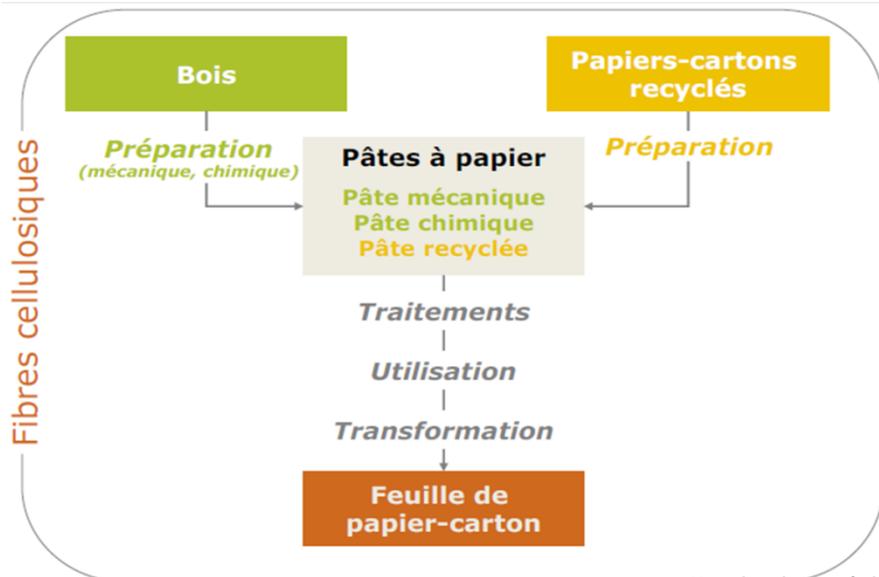
Non admis 😞

- ☒ **Emballages souples ou rigides:** cartons, boîtes à œufs, cageots, cagettes, caissettes, films plastiques, barquettes, blisters, boîtes de conserve, pots en verre, briques alimentaires, bouteilles, papiers aluminisés...
- ☒ **Les sous-produits animaux des catégories 1** (cadavres) **et 2** (lisiers, fumiers...) => risques pour la santé publique
- ☒ **Déchets de bacs à graisse, graisses de rôtisseries**
- ☒ **Litière animale**

LE RECYCLAGE ET FABRICATION DE PAPIER - CARTON



La fabrication des feuilles de papier - carton



- ❖ **Papiers à usage graphique** : papiers journaux, papiers à usage bureautique, livres, magazines, etc.
- ❖ **Papiers d'emballage et de conditionnement**: papiers pour ondulé, emballage souple (sacs à ciment, pour boulangerie, etc.), carton plat (emballages de parfums, liquides alimentaires, etc.)
- ❖ **Papiers à usage domestique et sanitaire** : essuie-tout, serviettes de table, hygiène féminine, etc...
- ❖ **Papiers à usage industriel et papiers spéciaux** : filtres, supports pour abrasif, décor pour stratifié, papier photographique, etc...

Ce conteneur est réservé aux

CARTONS EXCLUSIVEMENT

Admis 😊

- ↻ Cartons d'emballages
- ↻ Cartons kraft
- ↻ Cartonnettes, étuis
- ↻ Boîtes à œufs
- ↻ Intercalaires ou plaques de carton ondulé
- ↻ Enveloppes ou papier kraft
- ↻ Chemises cartonnées, classeurs sans anneaux

Tolérance: scotchs, adhésifs, étiquettes, agrafes

Non admis 😞

- ⊗ Polystyrène expansé (bocs ou calages)
- ⊗ Blisters
- ⊗ Films et housses plastiques
- ⊗ Cartons souillés, mouillés, moisiss, brûlés
- ⊗ Ficelles, textiles, bois, métaux, verre
- ⊗ Résidus alimentaires ou matières putrescibles

PAPIERS DE BUREAU

Le saviez-vous ?

- **Le papier représente 80 % du contenu des corbeilles de bureau.**
- **Un salarié imprime environ 28 feuilles de papier par jour et, au total, génère 70 Kg de papier par an.**
- **Le papier est facile à valoriser et se recycle jusqu'à 5 fois sans perdre de sa qualité.**
- **Chaque année, l'équivalent des émissions en CO2 de 200 000 voitures sont évitées grâce au recyclage du papier !**

*Par rapport à une tonne de papier vierge, **1 TONNE DE PAPIER RECYCLÉ C'EST :***

- **300 kg de CO2 non rejetés**, soit 11h de route en voiture sans s'arrêter
- **23 000 litres d'eau économisés**, soit 115 bains
- **5 000 kW/h non utilisés**, soit la consommation électrique annuelle d'une maison de 50 m²

Ce conteneur est réservé aux

PAPIERS DE BUREAU EXCLUSIVEMENT

Admis 😊

- ↻ Courriers, lettres, impressions, photocopies, factures, listings, télécopies
- ↻ Enveloppes blanches (y compris à fenêtre)
- ↻ Chemises et sous-chemises non-plastifiées
- ↻ Journaux, magazines, publicités, prospectus
- ↻ Catalogues, annuaires, livres, plaquettes publicitaires, archives (sans reliure)

Déposez les documents papiers, à plat, sans les froisser.
Inutile de retirer trombones, agrafes...,
mais enlevez films et chemises plastifiées.

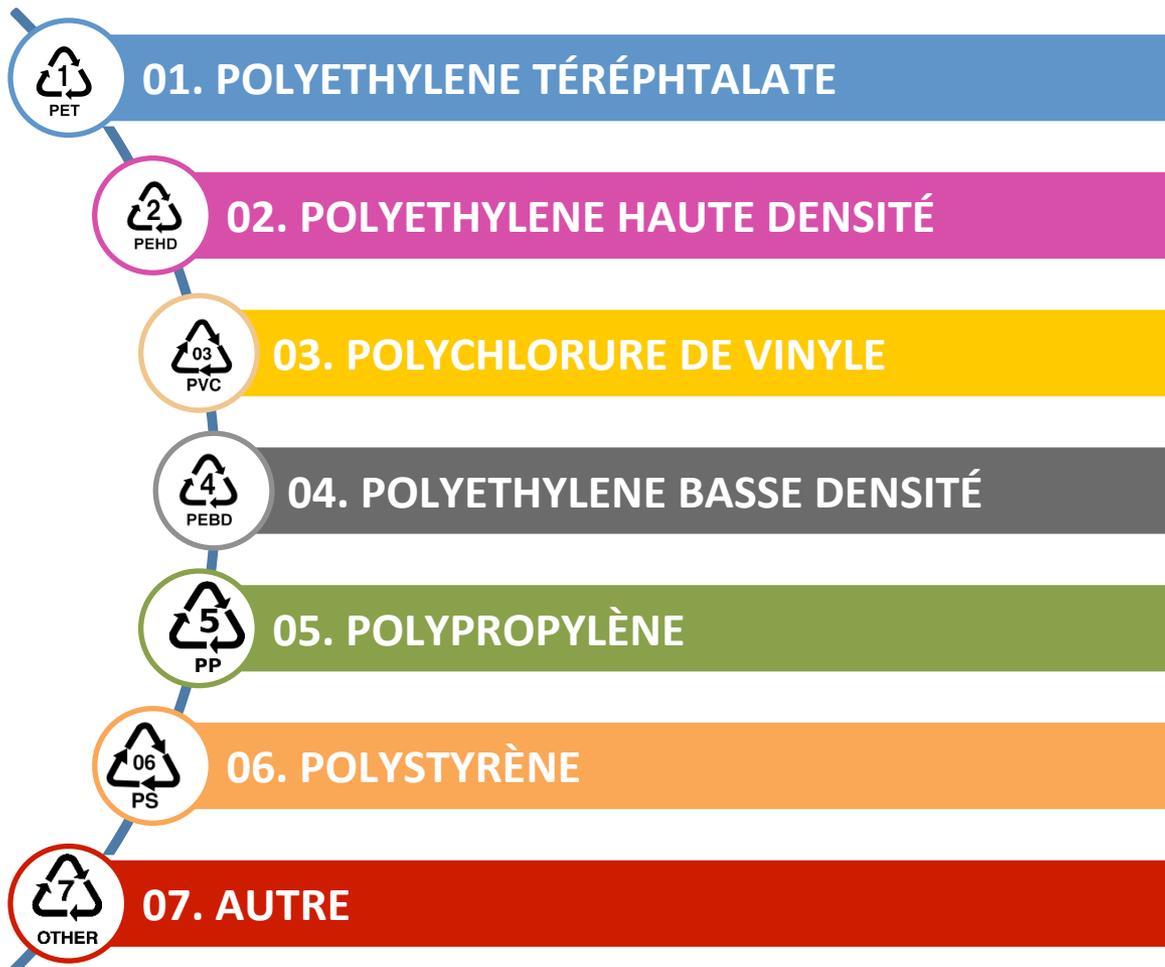
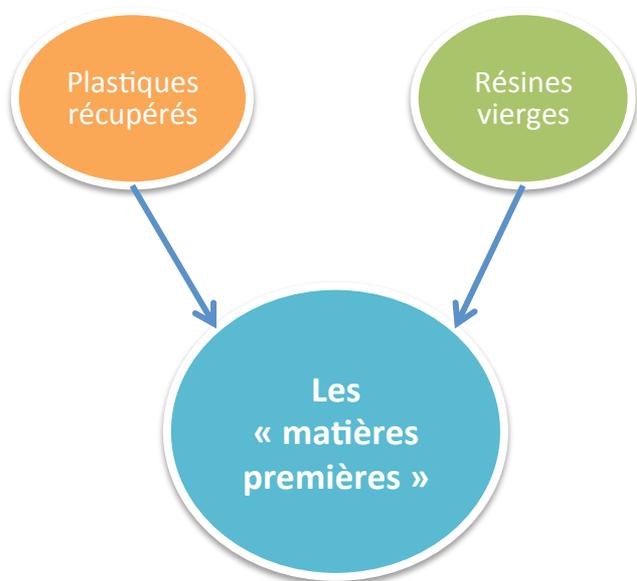
Non admis 😞

- ⊗ Cartons, enveloppes kraft ou à bulles
- ⊗ Classeurs, protège-cahiers, reliures spirale
- ⊗ Post-it®, Adhésifs, étiquettes, autocollants
- ⊗ Mouchoirs, serviettes en papier, lingettes
- ⊗ Papiers autocopiant, bordereaux LRAR
- ⊗ Polystyrène expansé, CD, DVD, bouteilles, films, blisters, gobelets, liens, cerclage, fournitures
- ⊗ Papiers souillés, mouillés, moisis

Un doute, une question, une suggestion !

Sollicitez votre manager ou contacter [Environnementis](#) au 09 62 04 61

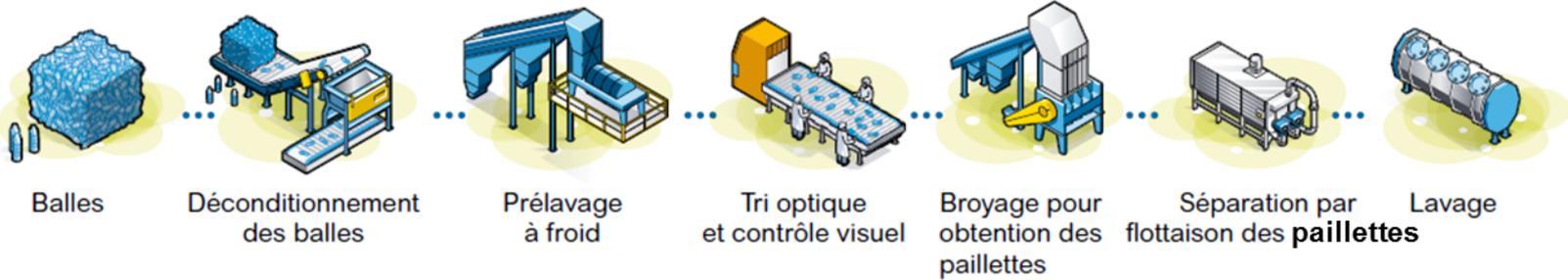
TYPES DE MATIÈRES PLASTIQUE



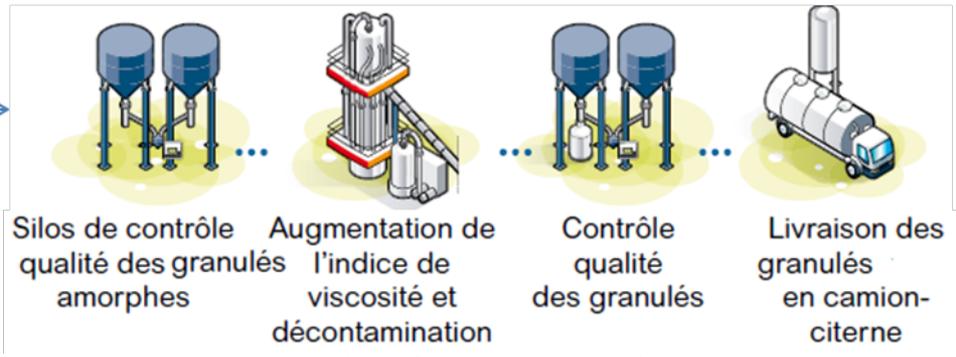
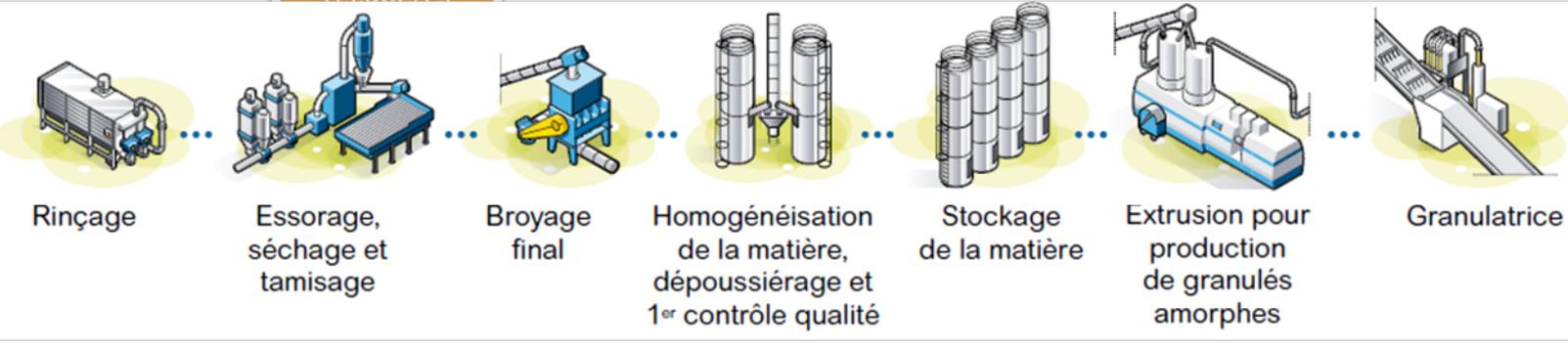
TYPES DE MATIÈRES PLASTIQUES



LE RECYCLAGE DU PLASTIQUE



Plastiques récupérés



ASTUCES POUR RECONNAÎTRE LES PLASTIQUES

Résine	Sigle	Code symbole	Test d'inflammabilité"	Flamme	Couleur fumée	Odeur fumée	Formation de gouttes	Résidu	Flottabilité
Polyéthylène	PE	1	Inflammable Ne s'éteint pas de lui-même	Courte Bleue	Blanche Peu abondante	Bougie	Beaucoup Enflammées	Cire	Flotte sur l'eau Densité < 1
Polyéthylène Téréphtalate	PET	1	Inflammable Ne s'éteint pas de lui-même	Courte Bleue	Blanche Peu abondante		Beaucoup Enflammées	Cire	Coule dans eau salée Densité < 1
Polyéthylène Haute Densité	PEHB	2		Base: Orangée Pointe: Bleue	Blanche	Bougie			
Polychlorure de vinyle	PVC	3	Ne brûle que dans la flamme, s'éteint à l'extérieur	Jaune orangée bordée de vert	Noire Nombreuses	Piquante	PVC Souple: oui PVC Rigide: non	Charbonneux	Coule dans l'eau Densité > 1
Polyéthylène Basse Densité	PEBD	4		Base: Orangée Pointe: Bleue	Blanche	Bougie			
Polypropylène	PP	5		Base: Orangée Pointe: Bleue	Blanche	Bougie			
Polystyrène	PS	6	Inflammable Ne s'éteint pas de lui-même	Jaune orangée	Noire avec dépôt de carbone		Gouttes enflammées	Élastiques et charbonneux	Flotte dans l'eau salée
Polystyrène condensé	PSC	6							Densité > 1
Polystyrène expansé	PSE	6	Inflammable Ne s'éteint pas de lui-même	Jaune orangée	Noire avec dépôt de carbone		Gouttes enflammées	Élastiques et charbonneux	Densité < 1

Ce conteneur est réservé aux
PLASTIQUES SOUPLES

Admis 😊

↻ Sacs, films, housses plastiques

- Couleur et naturels
- Épais et fins
- Étirables, rétractables

↻ Douflin (films mousse)

↻ Films à bulles



Tolérance: scotchs, adhésifs, étiquettes, feuilards

Non admis ☹️

- ☒ Cartons d'emballages, papiers krafts
- ☒ Plastiques rigides
- ☒ Polystyrène expansé (bocs ou calages)
- ☒ Coques, blisters, pots, films rigides, barquettes, bouteilles,
- ☒ Intercalaires type Aquilux®
- ☒ Plastiques souillés
- ☒ Ficelles, textiles, bois,
- ☒ Résidus alimentaires ou matières putrescibles

Ce conteneur est réservé aux
POLYSTYRÈNE EXPANSÉ (PSE)

Admis 😊

↻ Polystyrène expansé

- **BLANC exclusivement**
- **RINCÉ systématiquement**



↻ Exemples:

- Caisses à poissons, crustacés, fleurs...
- Calages et emballages d'appareils électroniques, informatiques et électroménagers
- Caisses antichocs

Non admis ☹️

- ☒ Scotchs, adhésifs, étiquettes
- ☒ Boîtes d'œufs, barquettes de viande
- ☒ Plastiques rigides : coques, blisters, pots, barquettes, bouteilles
- ☒ Intercalaires type Aquilux®
- ☒ Plastiques souillés
- ☒ Résidus alimentaires ou matières putrescibles

Ce conteneur est réservé aux

POLYPROPYLÈNE BARQUETTES (PP)

Admis 😊

↻ Polypropylène

- NATUREL ou TRANSLUCIDE
- RINCÉ systématiquement

↻ Exemples:

- Barquettes de crustacés (moules, crevettes ...)
- Caissettes
- Pots, boîtes...



Non admis 😞

- ☒ Polypropylène couleur (noir, blanc, bleu, rouge, vert...)
- ☒ Scotchs, adhésifs, étiquettes
- ☒ Boîtes d'œufs, barquettes de viande
- ☒ Intercalaires type Aquilux®
- ☒ Plastiques souillés
- ☒ Résidus alimentaires ou matières putrescibles

GOBELETS PLASTIQUES

Le saviez-vous ?

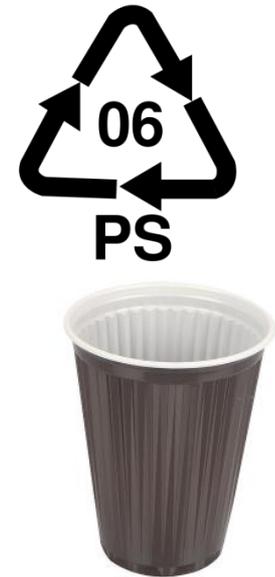
- **4 milliards de gobelets plastiques sont utilisés en France (fontaines à eau, distributeurs de café (50%), thé, chocolat...) par an, soit 126 gobelets par seconde, ou 32 000 tonnes de déchets plastique par an.**
- **En France et chaque année, 2 milliards de gobelets jetables sont utilisés après avoir simplement servi à boire de l'eau. Cela correspond à 63 gobelets par seconde.**
- **La consommation dans les entreprises françaises serait de 650 gobelets par an/salarié**
- **60 % de ces gobelets sont enfouis, 39 % sont incinérés et uniquement 1 % sont recyclés.**

Une tonne de gobelets plastique recyclée (soit 300 000) , c'est...

- **1 tonne de ressources fossiles économisée**
- **11000 kWh économisés**
- **2,3 Tonnes équivalent CO2 non émises**

GOBELETS PLASTIQUES

- 1 point de collecte : salle de pause (étage)
- Mise à disposition d'un collecteur
- Fréquence de collecte mensuelle



Ce conteneur est réservé aux

GOBELETS PLASTIQUE EXCLUSIVEMENT

Admis 😊

- ↻ **Gobelets PS** (polystyrène) usagé :
 - ayant contenu une boisson chaude
 - couleur: blanc, brun
- ↻ **Gobelets PP** (polypropylène) usagé :
 - ayant contenu une boisson froide
 - Couleur : naturel ou transparent

Déposer les **gobelets vides**.

Retirer la touillette pour ne pas gêner l'empilement

Non admis 😞

- ⊗ **Gobelets carton**
- ⊗ **Mégots de cigarettes**
- ⊗ **Capsules**
- ⊗ **Cannettes**
- ⊗ **Dosettes de sucre**
- ⊗ **Mouchoirs, serviettes en papier, lingettes**
- ⊗ **Autres couverts et vaisselles jetables**

Ce conteneur est réservé aux
PLASTIQUES RIGIDES

Admis 😊

↻ **Plastiques rigides:**

- **Mélange PP/PE**
- **Toutes couleurs**

↻ **Exemples:**

- **Seaux, pots, caisses, barquettes, bidons, fûts, conteneurs, casiers**
- **Jouets, tuyaux, salons de jardin, pare-chocs de voiture**

Tolérance : feuillards, métaux inférieur à une épaisseur de 1 mm

Non admis ☹️

- ☒ **Plastiques souples (sacs, bâches, films ...)**
- ☒ **Polystyrène expansé (bocs ou calages), intercalaires type Aquilux®**
- ☒ **Plastiques souillés (bidon de peinture ...)**
- ☒ **Bois, papier, carton**
- ☒ **Résidus alimentaires ou matières putrescibles, pestilentiels**
- ☒ **Produit contenant une batterie ou pile,**
- ☒ **Purges d'extrusions, tuyaux trop long**
- ☒ **PE réticulé**

SCHÉMA DU TRI

Chez INTERMARCHÉ, le tri c'est l'affaire de tous !

DÉCHETS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES						
DÉCHETS NON DANGEREUX (DND)					DÉCHETS DANGEREUX (DD)	
DND VALORISABLES				DND AUTRES	SOLIDES	LIQUIDES
Biodéchets	Papiers de bureau	Bois Palettes	Métaux	Déchets ultimes ou non triés	<ul style="list-style-type: none"> • Piles • Batteries • Aérosols • Néons • Déchets souillés 	<ul style="list-style-type: none"> • Huiles minérales • Solvants • Acides • Basiques
Films plastiques	Gobelets	Plastiques rigides	Cartons			

**Un doute, une question, une suggestion !
Sollicitez votre manager ou contacter **Environnementis** au 09 62 04 61**

LEXIQUE (SOURCE: CODE DE L'ENVIRONNEMENT)

- **Déchet** : tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon
- **Déchet ultime** : un déchet résultant ou non du traitement d'un déchet, qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques du moment..."
- **Déchets ménagers** : déchets issus des ménages
- **Déchets assimilés** : déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, sans moyens techniques particuliers.
- **Déchets d'activités économiques** : tout déchet, dangereux ou non dangereux, dont le producteur initial n'est pas un ménage.
- **Déchets dangereux** : déchets qui contiennent, en quantité variable, des éléments toxiques ou dangereux qui présentent des risques pour la santé humaine et l'environnement
- **Déchets non dangereux** : déchets ne présentant pas les caractéristiques spécifiques des déchets dangereux.
- **Déchets inertes** : déchets qui ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune autre réaction physique ou chimique avec l'environnement.
- **Biodéchets** : tous déchets non dangereux alimentaires ou de cuisine issus notamment des ménages, des restaurants, des traiteurs ou des magasins de vente au détail
- **Collecte** : toute opération de ramassage des déchets, y compris leur tri et leur stockage préliminaires, en vue de leur transport vers une installation de traitement des déchets
- **Collecte séparée** : collecte dans le cadre de laquelle un flux de déchets est conservé séparément en fonction de son type et de sa nature afin de faciliter un traitement spécifique
- **Tri à la source** : le tri à la source tel que défini à l'article D. 543-279 du code de l'environnement
- **Réemploi** : toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus
- **Réutilisation** : toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau
- **Recyclage** : toute opération de valorisation par laquelle les déchets, y compris les déchets organiques, sont retraités en substances, matières ou produits aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins.
- **Valorisation** : toute opération dont le résultat principal est que des déchets servent à des fins utiles en substitution à d'autres substances, matières ou produits qui auraient été utilisés à une fin particulière, ou que des déchets soient préparés pour être utilisés à cette fin, y compris par le producteur de déchets
- **Élimination** : toute opération qui n'est pas de la valorisation même lorsque ladite opération a comme conséquence secondaire la récupération de substances, matières ou produits ou d'énergie

LES LOGOS DU RECYCLAGE 1/3

Les symboles et logos, associés au recyclage, sont nombreux. Voici les principaux :



Symbole de l'éco-organisme Eco Emballages. Il indique que l'entreprise productrice de l'emballage s'est acquittée d'une éco-contribution destinée à financer son recyclage



Symbole universel des matériaux recyclables depuis 1970. Il indique que le produit ou l'emballage est techniquement recyclable mais pas qu'il est recyclé, ni qu'il le sera.



Symboles qui précisent que l'emballage ou le produit est fabriqué avec des matières recyclées. Ils indiquent également à quel taux s'élève la matière recyclée.



Symbole nous rappelant une règle de bon sens à savoir, simplement que les déchets sont à jeter dans une poubelle et non sur la voie public ou dans la nature.



Symbole indiquant que le déchet doit être collecté par une filière spécifique et ne doit pas être jeté dans une poubelle classique.



Symbole théoriquement obligation sur tous les emballages et produit recyclage pour janvier 2015. Il signifie que le produit est recyclable et qu'il doit être trié.



Symbole précisant la matière qui compose notre emballage (ici PET = Polyéthylène Téréphtalate). Les plus communs sont les plastiques (1 à 7) mais il existe 99.

LES LOGOS DU RECYCLAGE 2/3



Symbole pour le verre recyclable (bouteilles, flacons, bocaux et pots).



Symbole pour l'aluminium recyclable qui indique que le produit ou l'emballage est constitué d'aluminium, matériau qui peut être recyclé.



Symbole pour l'acier recyclable qui indique que le produit ou l'emballage est constitué d'acier, matériau qui peut être recyclé.



Symbole d'un des deux l'Écolabels présent sur les matières fibreuse (papier, carton, bois...). Il assure une gestion durable des forêts.



Symbole d'un des deux l'Écolabels présent sur les matières fibreuse (papier, carton, bois...). Il assure une gestion durable des forêts.



Symbole indiquant le pourcentage de matière recyclé présente dans le papier.



Symbole français indiquant que l'imprimeur respectent certainement norme environnemental (utilisation de papier recyclé, encres végétales...).

LES LOGOS DU RECYCLAGE 3/3



Symbole de l'Écolabel français géré par l'AFNOR et répondant à certains critères de l'ISO.



Symbole de l'Écolabel européen obtenu par un produit répondant à certains critères garantissant le respect de l'environnement, de sa production à son recyclage.



Symbole de l'Eco-organisme gérant la collecte et le traitement des Déchets d'Équipement Électrique et Électronique (DEEE).



Symbole de l'organisme de reprise et de recyclage des emballages ménagers papier-carton issus des collectivités et certifiant une valorisation de l'emballage.



Symbole de l'Eco-organisme gérant le recyclage des papiers.

Attention un produit recyclable ne signifie pas que c'est un produit recyclé, ni même qu'il le sera.

Réalisé et opéré par:

Ghislain ESCHASSERIAUX

06 73 98 27 57 – ges@environnementis.fr



Arnaud DEVRED

06 59 74 08 92 – ade@environnementis.fr



74 RUE NATIONALE – 60610 LA CROIX SAINT-OUEN

TEL. 09 62 04 61 15

SAS au capital de 39 000 euros - RCS Compiègne 522 968 643

Guide de tri à la source des déchets